

Conseil Municipal du 24 juin 2020

Le conseil municipal a :

- approuvé le compte de gestion 2019.
- approuvé le compte administratif 2019.
- approuvé l'affectation du résultat de fonctionnement.
- voté le projet de budget 2020.
- fixé les taux d'imposition 2020.
- fixé le montant de la subvention 2020 au Centre Communal d'Action Sociale.
- désigné les candidats aux fonctions de commissaire pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs.
- autorisé la cession d'un terrain situé résidence la Semoy à Saint-Laurent-Blangy à Monsieur et Madame Caron Raymond et Nadine.
- autorisé la cession d'un terrain communal situé à Saint-Laurent-Blangy rue de Valençay à Monsieur et Madame Perruez.
- émis un avis favorable pour la cession de deux logements locatifs sociaux.
- approuvé le projet Ombriwatt et le plan de financement et a autorisé la demande de subvention auprès de la Communauté Urbaine d'Arras dans le cadre de la pose d'une ombrière photovoltaïque.
- autorisé la constitution d'un groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les télécommunications dans le cadre de la mutualisation des achats entre les communes d'Arras, Anzin-Saint-Aubin, St Nicolas, St Laurent-Blangy, Ste Catherine, Dainville, Achicourt, Beurains, la Caisse des écoles et le CCAS de la ville d'Arras.
- fixé le montant de la bourse communale d'aide aux activités associatives.
- modifié le règlement de la crèche municipale Les Capucines.
- fixé les Tarifs pour 2020/2021 de l'école de musique..
- autorisé le remboursement d'un accueil de loisirs 2020.
- autorisé le remboursement d'un séjour hiver 2020.
- fixé les modalités d'accueils de loisirs des vacances d'automne.
- fixé les modalités de fonctionnement et les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.
- fixé les modalités de fréquentation et les tarifs de l'accueil récréatif du mercredi matin.
- fixé le montant des crédits fournitures scolaires 2020.
- autorisé la mise en place d'une étude surveillée pour l'année scolaire 2020/2021.
- autorisé le recrutement d'enseignants dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires pour l'étude surveillée.
- autorisé le recrutement des intervenants extérieurs pour l'encadrement de l'étude surveillée.

- fixé la rémunération des animateurs de l'accueils de loisirs.
- autorisé la création de postes pour l'animation estivale et a fixé la rémunération.
- autorisé la signature de la convention de mise à disposition de personnel entre l'association d'animations scientifiques, la commune de Saint-Laurent-Blangy et Monsieur Géry Varé.
- accepté de compléter la délibération du 19 décembre 2018 du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
- créé une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.
- autorisé le recrutement d'un emploi de collaborateur de cabinet chargé de communication.
- créé un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet.
- créé un poste de rédacteur à temps complet.
- créé trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).